

Hebdo Canada

Volume 1, N° 1

le 10 janvier 1973



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

Le Canada et le monde portent le deuil de M. Lester B. Pearson, 1
L'aspect de l'économie minérale en 1973, 1
Des inventions pour les aveugles, 3
Les arts du spectacle au Canada, 4
Une ambassade canadienne à Budapest, 5
Aide à la société des juges des cours provinciales, 5
Un ambassadeur en titre auprès de la CEE, 5

Le Canada et le monde portent le deuil de M. Lester B. Pearson

M. Lester Bowles Pearson, ancien premier ministre du Canada et l'un des plus éminents diplomates du XXe siècle, est décédé le 27 décembre, à l'âge de 75 ans. Des hommages lui ont été rendus de toutes les parties du monde. Des témoignages d'admiration et de sympathie ont été offerts à la veuve et à la famille de M. Pearson par la reine Élisabeth II et de nombreux autres chefs d'État et par beaucoup de ceux qui furent les collègues du diplomate et homme d'État décédé.

Voici le texte de la déclaration faite le 28 décembre par le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, successeur de M. Pearson aux plus hautes fonctions politiques du Canada:

Nous avons perdu, en la personne du très honorable Lester B. Pearson, un homme d'une rare qualité. Sa haute compétence et sa bonne volonté, il les avait consacrées, pendant une bonne partie de sa vie, à améliorer le sort des autres. Ses remarquables talents de négociateur et de diplomate, son sens humanitaire, sa sensibilité, sa gentillesse, son humour chaleureux, de même que ses contributions à la paix mondiale et au bien-être des hommes, tout cela lui avait valu une enviable réputation.

Il avait travaillé sans relâche au sein des Nations Unies, qu'il considérait comme "notre meilleur espoir de paix universelle". Il joua un rôle de premier plan dans son organisation et son évolution, ainsi que dans ses institutions spécialisées; il aida l'ONU à prendre d'importantes mesures pour réaliser les objectifs de sa Charte.

Pareilles réalisations furent soulignées avec éclat: M. Pearson reçut le Prix Nobel de la paix — le premier Canadien à mériter cet honneur. Sa Majesté la Reine lui décerna l'Ordre du Mérite — réservé à vingt-quatre récipiendaires seulement. Et plus de

quarante collèges et universités lui confèrent des diplômes honorifiques.

Bien que de stature internationale, M. Pearson était d'abord et avant tout un Canadien. Pendant plus de quarante ans, il ne cessa de servir son pays. Et si, grâce à lui, le Canada vit son prestige rehaussé dans les réunions internationales, ce qui lui tenait le plus à coeur, c'était de travailler à l'unité canadienne — unité fondée sur l'association à parts égales de nos deux grandes communautés linguistiques.

Pour toutes ces raisons, la disparition de M. Pearson sera vivement ressentie. Cependant, nous déplorons sa perte pour une autre raison également importante, mais qui ne concerne que ses qualités humaines: sa chaleur, son amitié, son humour. Nous regrettons en effet le départ de cet homme qui, selon les mots du jury du Prix Nobel, a manifesté "une foi profonde dans la victoire finale des forces de la vie". C'est une grande perte pour le Canada que d'être privé d'un homme d'une telle foi.

Je sais que tous les Canadiens se joignent à moi pour offrir à Madame Pearson et à sa famille de vives condoléances.

L'aspect de l'économie minérale en 1973

L'allocation suivante a été prononcée le 15 décembre devant la Section de Toronto de l'Institut canadien des Mines et de la Métallurgie par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald S. Macdonald:

* * * *

J'aimerais aujourd'hui d'abord présenter un aperçu des perspectives de l'industrie minérale pour 1973; ensuite traiter brièvement du rôle des minéraux dans l'ensemble de l'économie; et enfin énoncer rapidement certaines de nos orientations concernant l'établissement d'une politique nationale des minéraux pour le Canada.

**NON - CIRCULATING /
CONSULTER SUR PLACE**

**Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA**

JAN 31 1985

**RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE**

Hausse de la production minérale en 1973

Au cours de 1972, les signes d'une forte accélération de la croissance économique des pays industrialisés se sont manifestés et la demande de minéraux et de métaux s'est accentuée.

Le courant de reprise économique que l'on a observé au cours des quelques derniers mois au Canada, aux États-Unis et dans les principaux pays qui importent des minéraux et des métaux du Canada, a semblé prendre une vigueur accrue à mesure que l'on approchait de la fin de 1972.

Cette accélération de l'activité économique des grands pays industrialisés devrait se poursuivre en 1973. Grâce à la préparation de plusieurs gisements en vue de leur exploitation, à la hausse générale du prix des minéraux et des métaux, à la diminution des réserves des producteurs et des consommateurs et à la conjoncture économique de plus en plus favorable des pays industrialisés, la valeur de la production canadienne de minéraux devrait s'accroître de façon significative en 1973 pour atteindre plus de 6.8 milliards de dollars, au regard du niveau approximatif de 6.2 milliards pour 1972.

Le taux de croissance de la valeur de la production minérale que nous avons connu en 1972, soit 5 pour cent, est inférieur au taux de croissance à long terme de près de 8 pour cent que nous avons enregistré depuis 1950. Il y aura une légère augmentation de la valeur de la production des secteurs des métaux et des minéraux industriels, mais la plus grande partie de cet accroissement sera attribuable au secteur des combustibles minéraux.

A qui profitera l'extraction des minéraux?

Bien qu'on soit généralement d'accord pour affirmer que l'expansion de l'industrie extractive s'accélère, la question de savoir qui retirera la majeure partie des avantages de cette expansion est loin d'être claire. Les consommateurs de minéraux et de métaux tentent fortement d'assurer à leur économie des approvisionnements à long terme aux conditions les plus favorables.

D'autre part, les pays producteurs de minéraux tentent avec encore plus de vigueur de retirer des avantages plus

grands de leurs ressources minérales. Une des façons d'obtenir des bénéfices plus considérables a consisté à acquérir la propriété majoritaire ou complète des ressources. Une autre façon a consisté à établir des installations pour traiter de la façon la plus poussée possible les ressources minérales dans la chaîne des transformations qui aboutissent au produit de consommation.

L'évolution depuis l'établissement jusqu'à l'application des principes d'accroissement de la souveraineté nationale et de contrôle des ressources minérales par les pays producteurs varie d'une marchandise à l'autre. Étant donné "l'urgence du besoin" d'une marchandise particulière pour le consommateur, le producteur peut exercer une plus grande influence.

On reconnaît facilement les avantages retirés d'un traitement plus poussé des minéraux pour en faire des métaux et ensuite des produits finis. Cependant, la situation particulière de chaque minéral dicte les limites de son traitement. Dans l'ensemble, l'industrie minérale du Canada fait raisonnablement bien dans la transformation en métaux de sa production de minéraux non ferreux. Actuellement, presque tout le nickel extrait au Canada est fondu ici et une grande partie de la production est aussi affinée ici. Soixante-quinze pour cent de la production canadienne de minerai de cuivre est fondue et affinée au pays; on prévoit ajouter à cette capacité de transformation et certaines installations sont déjà en cours de construction. Les chiffres correspondants pour le plomb et le zinc, qui s'établissent respectivement à 55 et 35 p. 100 sont plus faibles, mais on prévoit qu'une plus forte proportion des minerais de plomb et de zinc sera transformée en métal avant l'exportation dans un avenir assez rapproché.

Les minéraux dans l'ensemble de l'économie

L'importance de l'industrie minérale canadienne pour l'ensemble de l'économie du pays se manifeste de plusieurs façons. Les minéraux et les produits minéraux travaillés constituent près de 30 p. 100 des exportations du Canada et contribuent dans une large mesure au maintien de la balance commerciale favorable du pays. Les produits sont exportés dans

plus de 70 pays: les États-Unis en importent environ 60 p. 100, la Grande-Bretagne 13 p. 100, le Marché commun environ 11 p. 100 et le Japon 9 p. 100.

La valeur de la production de minéraux primaires, qui atteint cette année 6.2 milliards de dollars, constituera environ 6 p. 100 du produit national brut du Canada et, si ce chiffre comprenait la valeur des produits de l'industrie minérale, comme les produits d'acier laminés, les produits des raffineries de pétrole et certains autres, il ferait plus que doubler.

La main-d'oeuvre employée directement par l'industrie minière est demeurée relativement constante, soit environ 130,000 travailleurs, depuis 1950, alors que la production minérale ne valait qu'un milliard de dollars, jusqu'à 1972, année où la valeur de la production minérale dépassera 6 milliards de dollars. L'industrie minière n'est pas elle-même une industrie qui requiert une main-d'oeuvre abondante, mais pour chacun de ses employés, il y a au moins deux travailleurs qui oeuvrent dans les secteurs des services et du commerce connexe et deux autres qui gagnent leur vie dans les secteurs des services sociaux et des industries de transformation. Incidemment, il est intéressant de noter que le Conseil économique du Canada mentionne dans son Neuvième Rapport annuel qu'en 1970 l'emploi des industries de service avait atteint 65 p. 100 de l'emploi total, au regard de 55 p. 100 en 1955, et qu'il était à prévoir que ces industries emploieraient 70 p. 100 de la main-d'oeuvre totale en 1980.

D'autres données démontrent l'importance de l'industrie minière pour le bien-être du Canada. Les minéraux sont responsables d'environ la moitié des revenus des transports de marchandises et de plus de 12 p. 100 du total annuel des investissements de capitaux. Ils sont responsables du développement des régions éloignées du pays par la création d'établissements qui servent ensuite de tremplin à des travaux d'exploration et d'exportation dans des régions plus éloignées. On se doit de remarquer que presque toute la construction de voies ferrées qui s'est faite depuis la Seconde guerre mondiale est directement attribuable à des développements dans l'industrie minière.

Des inventions pour les aveugles

Il y a 25 ans, M. James Swail, jeune diplômé de la Faculté des sciences de l'Université McGill, entrainé au service du Conseil national de recherches du Canada. Il s'était fixé comme but d'assurer une plus grande liberté aux aveugles dans un monde qui n'est pas fait pour eux.

Travaillant à la Division de génie électrique, il a créé près de cent instruments et appareils qui permettent aux aveugles de se déplacer plus facilement et d'obtenir des emplois qui leur étaient auparavant fermés.

Il a d'ailleurs montré personnellement qu'il est possible de vivre et de travailler malgré une telle infirmité, Jim Swail étant aveugle depuis l'âge de quatre ans. Il a dû surmonter de nombreuses difficultés lorsqu'il était étudiant à l'université vers 1940 car le magnétophone et les appareils électroniques maintenant utilisés par les aveugles n'existaient pas encore. Il devait alors prendre ses notes en braille et se fier à ses confrères pour consulter des ouvrages de référence.

C'est pour cette raison qu'au cours des cinq premières années passées au CNRC, il a mis au point des instruments électroniques spéciaux qui lui ont permis de poursuivre ses recherches. Depuis, il a créé un grand nombre d'instruments électroniques et mécaniques. Certains visent à résoudre un problème particulier; c'est le cas du thermomètre à graduations en braille pour qu'un aveugle puisse mesurer le point de fusion des caractères d'imprimerie et des cadrans spéciaux qui permettent à un aveugle de devenir annonceur et de régler les instruments et appareils de sa propre station radiophonique. D'autres sont d'utilisation plus générale et le plus récent est un détecteur d'obstacles à ultrasons.

C'est la solution que M. Swail offre aux aveugles qui doivent se déplacer dans des endroits où l'espace est restreint, sans avoir à utiliser la traditionnelle canne blanche ou être accompagnés par un chien. Dans certaines circonstances, en effet, ces deux aides s'avèrent plutôt gênants.

L'appareil fonctionne comme un radar, à l'aide de transducteurs peu coûteux, semblables à ceux utilisés dans l'industrie de la télévision pour télécommander les changements de



James Swail fait la démonstration de son détecteur d'obstacles.

canaux. Présenté dans un étui de plastique à poignée intégrée, il peut se placer facilement dans la poche.

Des accumulateurs fournissent l'énergie au dispositif qui produit des ultrasons sur 40 ou 70 kHz, émis sous la forme d'un faisceau étroit à un rythme de dix impulsions par seconde durant chacune deux millisecondes. Les obstacles donnent un écho que l'appareil détecte. Un sélecteur placé sur la poignée détermine la durée de réception des échos.

Le récepteur peut détecter les objets situés à moins de 4, 7 ou 15

pieds. Si un écho provient d'un objet situé dans ces gammes de distance, un circuit monostable fait vibrer un stimulateur tactile à solénoïde, situé dans la poignée. On peut déterminer la distance de l'objet en passant d'une gamme à l'autre jusqu'à perte du signal et la direction en braquant successivement l'appareil de gauche à droite.

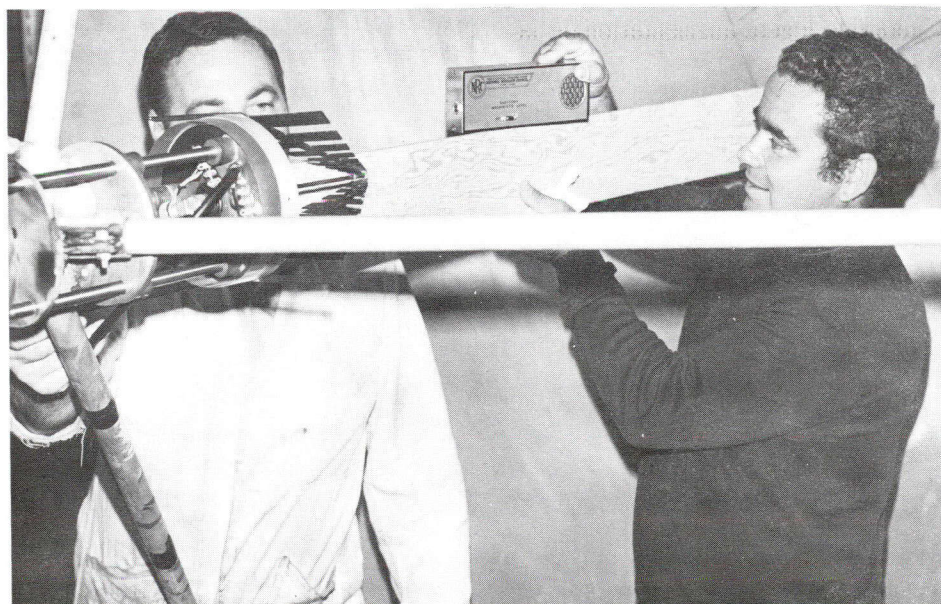
L'appareil a cependant certaines limites. Ainsi, la largeur du faisceau, de 8 degrés, et la fréquence de 10 impulsions par seconde ne permettent pas une exploration aussi rapide que désirée si l'on veut bien connaître le champ des obstacles. De plus, les ultrasons réfléchis par certains obstacles comme les chambranles de portes ouvertes sont tellement intenses qu'ils peuvent donner une fausse idée de la cible.

Pour cette raison les personnes qui s'en serviront devront subir une courte période d'entraînement.

La gamme d'instruments inventés par M. Swail comprend:

Un détecteur photoélectrique de la dimension d'un crayon grâce auquel un aveugle chargé d'un standard téléphonique peut vérifier quelles sont les lumières qui clignent. Ce détecteur peut aussi servir à repérer des caractères d'imprimerie sur une feuille de papier.

Un lecteur à opération manuelle, pour les cartes perforées IBM, qui aide les aveugles travaillant dans la programmation ou dans d'autres do-



Ce niveau électronique, développé par M. James Swail, produit un son aigu

lorsqu'il n'est pas horizontal.

maines connexes. Un chariot glisse sur les cartes et une tige s'élève lorsqu'un trou se présente. Une échelle en braille permet de repérer l'emplacement.

Des thermomètres électroniques à graduations sensibles au toucher ou sonores qui permettent à des techniciens aveugles de travailler dans des chambres noires.

Des appareils pour l'Institut national canadien pour les aveugles dans le but d'apprendre aux aveugles à s'en servir au cours de l'exercice de leur profession.

"L'inverseur de points de Swail" qui permet de faire des dessins en braille, à la main. Habituellement, on utilise un instrument pointu qui perce le papier. Les perforations apparaissent au verso, ce qui signifie que le dessin en braille doit être fait à l'envers. Grâce à ce nouvel instrument, on peut effectuer les perforations directement à l'endroit et l'on n'a pas besoin d'inverser le dessin.

Un appareil donnant un signal sonore, toutes les dix secondes et qui, placé près d'un objet, permet de retrouver facilement cet objet.

Une canne blanche pliante et très rigide de quatre pieds de long qui peut se mettre dans la poche.

Les arts du spectacle au Canada*

L'enseignement des arts

L'art dramatique s'enseigne surtout dans les écoles et les ateliers de théâtre affiliés à des théâtres communautaires, et l'on voit même les universités s'intéresser maintenant à cette discipline. En effet, les cours qui se donnent dans les divers départements d'art dramatique, où sont prévus des laboratoires de théâtre, comportent non seulement l'enseignement de la théorie et de la littérature du théâtre, mais aussi la technique de cet art. D'ailleurs on a constaté, vers la fin des années 60, l'intérêt marqué que portaient les universités au théâtre professionnel.

L'École nationale de théâtre, fondée à Montréal en 1960, est la plus importante de sa catégorie au Canada. Sa fondation a été l'aboutissement de huit années d'efforts constants que lui ont consacrés les fervents du théâtre, tant amateurs que professionnels, dont le

rêve était de présenter au Canada du théâtre qui soit réellement professionnel. L'École a pour but de "donner une formation de base aux acteurs, décorateurs et techniciens de théâtre". Les programmes d'études y sont intensifs et ardu; ils offrent à tous ceux qui sont doués d'un esprit créateur et qui cherchent le défi, l'occasion de prouver leur talent. L'École ne leur promet pas de faire d'eux des artistes hors pair, mais elle leur garantit un solide bagage de connaissances grâce auxquelles ils pourront perfectionner leur art. Elle s'adresse, à cette fin, aux membres les plus talentueux de la profession, pour faire partie de la faculté ou pour agir comme conseillers.

L'École nationale de théâtre

L'École nationale de théâtre est bilingue et a des programmes distincts mais semblables tant pour ses étudiants d'expression française que pour ceux d'expression anglaise. Il arrive cependant que les deux groupes assistent ensemble à certains cours, et c'est grâce à ces rencontres et au travail de collaboration qui s'y fait que les étudiants apprennent à se mieux connaître et à apprécier leurs traditions réciproques. Ces programmes ont été élaborés dans l'espoir qu'un jour, il n'existera plus dans le pays qu'un seul concept de théâtre, unique en son genre et typiquement canadien. L'École entretient des relations étroites avec les diverses troupes théâtrales qui se font de plus en plus nombreuses au Canada, troupes auxquelles les recrues que leur fournit l'École insufflent un élan nouveau. Cet apport intéressant permet l'établissement d'un plus grand nombre de salles de spectacles où sont présentés des pièces classiques et contemporaines ainsi que du théâtre expérimental. Durant cette période relativement courte d'une douzaine d'années, l'École a complété la formation de nombreux comédiens de classe, ainsi que de décorateurs, techniciens, metteurs en scène et régisseurs qui, tous, contribuent dans une large mesure à l'évolution du théâtre au Canada.

L'École nationale de ballet

C'est surtout à la fondation, en 1959, de l'École nationale de ballet, que le Ballet national du Canada doit l'ex-

cellence de ses représentations chorégraphiques. Créée pour répondre aux besoins du Ballet national, cette École s'est vite fait un nom et elle attire maintenant des élèves de tous les coins du pays. Elle offre également un programme complet d'études scolaires, ce qui permet à ses élèves de recevoir une formation de ballet de niveau international tout en ayant la possibilité de poursuivre parallèlement leurs études.

La formation musicale de base s'est toujours faite dans des studios privés et cette situation prévaut encore de nos jours. Toutefois, les conservatoires, collèges et écoles de musique sont parvenus à organiser l'activité de l'enseignement musical suivant un programme de formation équilibré, et il se donne maintenant des cours de musique dans presque toutes les universités canadiennes.

La commémoration du Centenaire du Canada a favorisé l'achat ou la construction, un peu partout au pays, de nombreux édifices destinés à la présentation des arts du spectacle. D'imposants complexes, dotés de salles pouvant s'adapter aux mises en scène les plus audacieuses, ont été construits dans plusieurs provinces et l'on procède actuellement à la transformation des salles inutilisées d'opéra ou de cinéma en théâtres, pour répondre aux besoins de troupes locales ou de compagnies en tournée. Les universités offrent aussi des salles pouvant servir à la présentation des arts de la scène. Avec l'accroissement du nombre de salles de spectacles, celui des troupes professionnelles permanentes a augmenté dans la même proportion, ce qui a donné progressivement lieu à la décentralisation du théâtre professionnel.

Le Centre national des Arts

Le Gouvernement fédéral a approuvé en 1964, à titre de projet du Centenaire, la construction du Centre national des Arts à Ottawa. Constitué en société de la Couronne, le Centre national des Arts a comme objectifs de veiller à la bonne gestion d'un

* Dernier article tiré de la *Lettre commerciale* de juillet-août 72, publiée par la *Canadian Imperial Bank of Commerce*.

centre d'arts, de favoriser les arts du spectacle dans la région de la capitale nationale et de seconder le Conseil dans la promotion des arts partout au Canada. L'inauguration de ce Centre, en mai 1969, revêtait une signification beaucoup plus grande que le simple fait d'offrir des salles de spectacles dont le public avait si grandement besoin. L'avenir nous dira si le Centre national des Arts peut répondre aux deux objectifs suivants: être "un centre pour les arts nationaux et un centre national pour les arts".

Une ambassade canadienne à Budapest

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment que le Canada avait ouvert une ambassade à Budapest. L'établissement de l'ambassade fait suite à l'annonce faite en avril dernier par M. Sharp, selon laquelle le Cabinet avait donné son approbation à l'ouverture d'une ambassade en Hongrie.

L'ambassadeur du Canada en Hongrie, M. M.H. Wershof, est également accrédité en Tchécoslovaquie et sa résidence habituelle est à Prague. En son absence, l'ambassade sera confiée au chargé d'affaires a.i., M. R.B. Edmonds, qui a le rang de conseiller.

Aide à la société des juges des cours provinciales

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada, M. Otto Lang, a accordé en décembre dernier, à l'Association canadienne des juges des cours provinciales une subvention de \$10,000. Cette subvention aidera à couvrir les frais de la première réunion de l'Association, au cours de laquelle on étudiera les problèmes relatifs à l'administration de la loi en matière criminelle.

Les juges des cours provinciales ont décidé dernièrement de se constituer en Association canadienne aux fins, entre autres, de leur permettre de travailler collectivement à leur perfectionnement permanent. "Il est

extrêmement souhaitable que les juges des cours provinciales, qui jugent plus de 95 pour cent des affaires criminelles du Canada, se réunissent pour discuter entre eux", a déclaré M. Lang. De telles réunions devraient assurer plus d'uniformité dans la pratique, la procédure et les sentences dans les causes au criminel.

Les sous-procureurs généraux des provinces, lors d'une réunion tenue récemment par les commissaires à l'uniformisation des lois, ont étudié cette question de l'Association, et ils étaient d'accord qu'il serait opportun pour le gouvernement fédéral d'aider financièrement à la tenue du premier colloque, même si ces tribunaux relèvent de l'autorité des provinces. Le gouvernement fédéral n'a pris aucun engagement financier supplémentaire à l'égard de l'Association.



En 1972, et pour la première fois, le prix des éleveurs de visons du Canada fut remporté par une société canadienne à la Foire internationale de la fourrure, tenue à Francfort (Allemagne). Le manteau gagnant (ci-dessus), une création de la Sunrise Company Ltd de Toronto, fut choisi parmi 650 manteaux présentés par 300 sociétés de tous les pays du monde. Le manteau long est confectionné de vison d'élevage canadien Majestic de teinte naturelle foncée; le devant est ajusté et les manches sont longues.

Un ambassadeur en titre auprès de la CEE

En raison de l'importance économique et politique croissante que revêt le Marché commun pour le Canada, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé la nomination d'un ambassadeur en titre auprès des Communautés européennes. Jusqu'à présent, notre ambassadeur en Belgique et au Luxembourg, M. James Langley, était également accrédité auprès des Communautés européennes, mais le Gouvernement a décidé qu'il sera dorénavant ambassadeur du Canada auprès des seules Communautés. Un ambassadeur du Canada en Belgique et au Luxembourg sera donc désigné au cours de la nouvelle année. Ces nominations traduisent en outre l'importance des relations entre le Canada, d'une part, et la Belgique et le Luxembourg, d'autre part, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre européen.

Suite de la page 2

Plusieurs nouveaux ports ont été aménagés et un certain nombre de centrales électriques ont été construites pour desservir des installations minières. On a également construit un des plus importants réseaux de pipelines au monde pour desservir les secteurs pétroliers et gaziers de l'industrie minière. Compte tenu de notre géographie et de notre géologie, les minéraux vont continuer de jouer un rôle important dans l'ouverture des zones pionnières du Canada, tant dans les provinces que dans les territoires, et ils vont jouer un rôle encore plus important à l'avenir dans le bien-être économique et social du pays.

Imposition des sociétés de ressources

On a critiqué quelque peu au cours des derniers mois l'impôt sur le revenu des sociétés au Canada, particulièrement celui des sociétés qui exploitent les ressources. L'on affirme que les sociétés ne portent pas leur juste part du fardeau fiscal au désavantage des contribuables.

Les mécontents n'ont pas tenu compte du fait que si les impôts des particuliers comparativement aux

impôts des sociétés représentent une part de plus en plus considérable de l'ensemble des impôts, c'est en grande partie dû au fait que les particuliers se partagent un pourcentage plus élevé du produit national brut. Cette augmentation proportionnellement plus élevée du total des impôts des particuliers est le résultat d'une augmentation rapide du nombre de contribuables et de l'accroissement de leurs revenus.

Une autre vérité fondamentale dont les critiques n'ont pas tenu compte est le rôle de l'industrie dans la création d'emplois. Le nombre croissant de contribuables et leurs revenus plus élevés sont un résultat direct des initiatives des sociétés qui visent l'expansion de leurs activités actuelles et la découverte de nouvelles sphères de travail. L'aptitude des sociétés à prendre de l'expansion et à créer ainsi de nouveaux emplois dépend d'une bonne position financière et de revenus raisonnables. La position financière idéale qui permet l'expansion sur les marchés mondiaux dépend de la concurrence à laquelle doit faire face chaque société de la part d'autres sociétés canadiennes et de fournisseurs étrangers.

Le gouvernement fédéral a reconnu le besoin de donner à l'industrie minière canadienne une base concurrentielle à l'échelle internationale par l'entremise d'avantages fiscaux. Il en résulte un accroissement de la richesse du pays, et chaque particulier en a recueilli une part croissante.

Je suis d'avis qu'il est très important que le public comprenne que les sociétés minières font face à une concurrence très difficile. Non seulement les risques sont grands dans les secteurs de l'exploration et de la découverte de gisements, mais les producteurs doivent aussi faire concurrence à des fournisseurs étrangers sur un marché international où les prix sont fixés en fonction de la concurrence à l'échelle internationale.

Lors du long débat sur la réforme fiscale on a étudié sérieusement les avantages fiscaux accordés à l'industrie minière. Je crois que le compromis dont il a été convenu et qui est incorporé à la Loi révisée de l'impôt sur le revenu qui entraine en vigueur le 1er janvier 1972 est juste et raisonnable. Les avantages ont été réduits et l'industrie minière devra supporter une partie plus grande du fardeau fiscal.

Nous croyons que cela s'est accompli tout en assurant l'encouragement nécessaire aux investissements dans l'industrie et le maintien d'une position concurrentielle sur les marchés internationaux des minéraux.

La nécessité d'une politique nationale des minéraux

Depuis quelques années le public connaît mieux l'importance et la contribution, présentes et futures, des minéraux dans le développement à long terme du pays. On constate un plus grand nombre de discussions publiques sur la politique des minéraux et même des discussions animées. On s'inquiète également de la gestion de minéraux et du rôle des gouvernements dans l'administration des ressources. Dans l'ensemble le problème principal est le suivant: les actions collectives des secteurs privés et publics permettent-elles aux Canadiens de tirer les meilleurs avantages possibles de l'utilisation actuelle et prévue des minéraux?

Mon ministère, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, partage cette inquiétude parce qu'il est le centre de la gestion et de la formulation de politiques touchant les minéraux au sein du gouvernement fédéral. Sa participation à des questions de politiques relatives à la fiscalité, à la mise en valeur du Nord, à la propriété et au contrôle étrangers, aux aménagements ruraux, aux disparités régionales, à la politique scientifique, au contrôle environnemental, au commerce et à l'aide extérieurs, aux relations internationales, et aux relations fédérales-provinciales accentuent le besoin d'une politique globale des minéraux. Ce besoin devient encore plus pressant puisque les pays producteurs de minéraux à travers le monde préparent rapidement et mettent en vigueur leurs propres mesures législatives afin d'assurer à leurs habitants les avantages maximaux à long terme.

Traditionnellement on a considéré les vastes ressources minières du Canada comme inépuisables. Mais cette façon de penser est de plus en plus mise en doute. Le monde consomme de plus en plus rapidement ses ressources minières et l'on prévoit déjà des pénuries dans le cas de plusieurs. Les minéraux ne sont pas renouvelables et le temps est venu où il faut administrer sagement les réserves et les ressources canadiennes au plus

grand avantage de tous les Canadiens. Le pays possède encore beaucoup de ressources connues et de réserves possibles. Il est donc urgent que nous formulions le plus tôt possible à notre plus grand avantage des politiques éclairées de gestions des ressources minières.

Le développement et l'utilisation de nos ressources minérales seront influencés pendant la prochaine décennie par une foule de facteurs qui échappent au contrôle des Canadiens: Parmi ces facteurs, il y a:

- a) la croissance, la prédominance et le comportement des sociétés multinationales;
- b) la formation de blocs commerciaux;
- c) le développement de stratégies vis-à-vis des ressources dans les pays fournisseurs et consommateurs;
- d) la demande mondiale et la concurrence dans les zones de marché;
- e) les barrières commerciales comprenant les tarifs douaniers et les contingentements;
- f) les encouragements à l'exportation au moyen de diminutions d'impôt et d'encouragements à la production par diverses méthodes touchant la transformation des matières premières;
- g) et le mouvement des prix dans les marchés contrôlés.

Chacun de ces facteurs aura des conséquences importantes sur l'exploitation des minéraux au Canada en ce qui touche la mise en marché, le traitement ultérieur des minéraux avant leur exportation, et le maintien ou la récupération de l'autonomie nationale et du contrôle de la gestion de nos ressources minérales. Aucune région, aucune localité ou industrie minières n'échapperont à l'action de ces facteurs. Par conséquent, il ne faudrait éviter aucun effort pour les adapter au contexte d'une élaboration de politiques intégrées de gestion des ressources minières...

"Hebdo Canada", qui remplace le "Bulletin hebdomadaire canadien", est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.